

Soustons, le 12/07/2024

Direction Générale des Services
Nos réf. : WR/CG

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 JUILLET 2024
--

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juillet, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Alain CAUNEGRE (Premier Adjoint).

Présents : Alain CAUNEGRE, Isabelle LABEYRIE, Serge VIAROUGE, Isabelle MAINPIN, Patrick BEDAT, Corinne MANCICIDOR, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Michel CASTETS, Sandra TOLLIS, Michel DESTENAVE, Florence CATUS, Marion GATEAU, Jihane THELU, Pascal SCHWINDOWSKY, Michel LABOILLE-MORESMAU, Hélène GUIRLE, Aurélie SOUBESE, Sébastien TEULE.

Absents : Frédérique CHARPENEL, Sébastien FAISSOLLE, Delphine ALLEGRE, Dominique PERRON, Rose-Marie BEGUERIE, Olivier PEANNE, Florian DEYGAS, Elodie MONTERO, Philippe SAINT MARTIN.

Procuration : Frédérique CHARPENEL donne procuration à Alain CAUNEGRE – Sébastien FAISSOLLE donne procuration à Michel CASTETS – Delphine ALLEGRE donne procuration à Marion GATEAU – Rose-Marie BEGUERIE donne procuration à Isabelle MAINPIN.

Secrétaire de séance : Marion GATEAU



Décisions prises par Madame le Maire par délégation :

- 24.040 Location saisonnière 2024 – autorisation à Mme Rose SILVA (La Flotille) demeurant à SOUSTONS (40140) d'exploiter du 1^{er} avril au 1^{er} novembre 2024 un emplacement pour la location de pédalos sur le lac de Soustons, le 24 juin 2024
- 24.041 Travaux de modernisation des vestiaires et tribunes du Stade Rémy Goalard – Attribution des lots : Lot 1 – Terrassement / Voirie : ADOUR VRD à POMAREZ (40360) pour un montant de 91 485,26 € HT ; Lot 2 – Gros œuvre / Curage : BERNADET Construction à GRENADE SUR L'ADOUR (40270) pour un montant de 583 850 € HT ; Lot 3 – Charpente métallique : DL AQUITAINE à TERCIS LES BAINS (40180) pour un montant de 338 361,20 € HT ; Lot 4 – Etanchéité : GD ETANCHEITE à LABENNE (40530) pour un montant de 32 512,73 € HT ; Lot 5 – Couverture tuile / Zinguerie : MASSY ET FILS SAS à HEUGAS pour un montant de 48 511, € HT (base 19 134,50 € + PSE1 remise à neuf couverture tours latérales : 29 376,95 € HT) ; Lot 7 – Plâtrerie : NOTTELET PLATRERIE à PONTONX SUR L'ADOUR (40460) pour un montant de 141 939,72 € HT ; Lot 8 – Menuiseries intérieures / agencement : SCOP LAPORTE à SAMADET (40320)

pour un montant de 82 889,60 € HT (base 75 262,27 € + PSE2 placards locaux club 7 627,36 €) ; Lot 9 – Carrelage / Faïence : SARL LASSALLE François et Fils à GAMARDE LES BAINS (40380) pour un montant de 86 267,99 € HT ; Lot 10 – Peinture / Sols souples : SARL PENE à ARSAGUE (40330) pour un montant de 100 699,79 € HT ; Lot 11 – Serrureries / Mobilier tribune : DL AQUITAINE à TERCIS LES BAINS (40180) pour un montant de 153 515 € HT ; Lot 12 – Electricité : INEO à SAINT PAUL LES DAX (40990) pour un montant de 120 072,35 € HT ; Lot 13 – Chauffage / Ventilation / Plomberie : SARL CACHAU et Fils à ARTIX (64170) pour un montant de 268 655,90 € HT ; Lot 14 – Ascenseur : IUMANA à ARBONNE (64210) pour un montant de 28 400 € HT ; Lot 15 – Résine gradins : ENTANDEX à BEYCHAC ET CAILLAU (33750) pour un montant de 99 000 € HT, le 24 juin 2024



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19/06/2024 :

Approbation à l'unanimité



Ordre du jour de la séance

N° d'ordre	Objet	Intitulé
24.07.11-040	Finances locales – Décisions budgétaires	Décision modificative – Budget Forêt



FINANCES

24.07.11-040 Décision modificative - budget Forêt

Rapporteur : Alain CAUNEGRE

BUDGET FORÊT

Considérant que le 25 juin 2024, lors de l'adjudication organisée pour la succession DOSPITAL, la commune s'est portée acquéreur des parcelles suivantes, en vertu de la délibération 24.06.19-037 :

Section	N°	Lieudit	Surface
BC	24	MONPOURCERE	01 ha 46 a 25 ca
BC	27	MONPOURCERE	05 ha 08 a 50 ca
BC	32	MONPOURCERE	01 ha 64 a 50 ca
BC	33	MONPOURCERE	03 ha 46 a 50 ca
BC	65	LANDE DE BATAILLET	02 ha 94 a 40 ca
BE	77	LHOMME	01 ha 46 a 55 ca
BE	112	LOPPOU	00 ha 65 a 40 ca
BE	114	LOPPOU	00 ha 92 a 90 ca
BE	124	LOPPOU	00 ha 66 a 92 ca
BE	125	LOPPOU	02 ha 77 a 90 ca
Total surface :			21 ha 09 a 82 ca

Le prix d'acquisition est de 370 000 € auquel il convient d'ajouter 33 800 € de frais d'acquisition.

Il convient donc de prévoir la décision modificative permettant la réalisation de cette vente.

FONCTIONNEMENT

Section - Articles	Dépenses	Recettes
023 – virement à la section d'investissement	403 800 €	

Le Budget Forêt ayant été voté en excédent de 422 374, 12 €, l'excédent prévu est réduit à due concurrence.

INVESTISSEMENT

Section - Articles	Dépenses	Recettes
Article 2117– Bois et Forêts	403 800 €	
021– Virement de la section de fonctionnement		403 800 €

Monsieur LABOILLE MORESMAU Michel intervient : « D'une part, le notaire a fait un lot unique afin de se faciliter les choses. En effet, pour des parcelles de moins de 4 hectares, il y a un droit de préférence pour les propriétaires voisins qu'il n'a pas pu être exercé alors que certains étaient intéressés.

Deuxièmement, je ne pense pas que cette opération soit faite pour la forêt car les parcelles sont petites et dispersées.

Ensuite, 4 ou 5 personnes étaient désireuses de les acquérir dont monsieur MAUCRLAU agriculteur ayant une parcelle au milieu de son exploitation.

Et dernièrement, concernant le prix, j'ai eu deux estimations une à 225 000 €, une autre à 290 000 € ; le prix payé est trop fort pour des terrains forestiers. On gonfle artificiellement le prix du foncier. »

Monsieur Alain CAUNEGRE répond : « Il s'agit bien d'une opération pour la forêt, la Commune achète à toutes les occasions qui se présentent car il y a une volonté de maîtriser un peu plus le patrimoine forestier de la commune. Dans ce cas-là, il s'agit d'une occasion unique d'acquérir 21 Ha. Les autres enchérisseurs étaient des forestiers, ces parcelles ont donc bien un intérêt forestier.

Concernant les personnes intéressées, ils ont participé aux enchères. La famille MAUCRLAU est un cas particulier par rapport aux autres car seul éleveur qui reste sur la Commune dont une parcelle en vente est au milieu de ses terres. Nous avons d'ores et déjà pris contact avec eux et sommes ouverts à la discussion afin de trouver une solution.

Concernant le prix, effectivement un prix est fixé, nous avons fait faire des estimations et n'avons pas les mêmes conclusions. Nous avions une limite que nous n'avons pas atteint. Des propriétaires forestiers étaient présents à la vente aux enchères et ont enchéri jusqu'à la dernière limite. Donc le prix ne doit pas être loin de la réalité. Les autres enchérisseurs étaient des propriétaires forestiers qui se sont positionnés pour faire monter le prix à ce niveau. Il s'agissait d'une opportunité exceptionnelle. »

Monsieur Sébastien TEULE précise : « Je reprend sur le prix à l'hectare, selon les chiffres de la SAFER, nous sommes à 3 320 € de prix moyen (Monsieur CAUNEGRE intervient en indiquant qu'il s'agit de sol nu) et avec des pins et un peuplement vieillissant nous pouvons arriver à 10 000 €. Or là nous sommes à 19 228 €, c'est cher.

Et quel besoin avons-nous pour la commune d'acheter du pin maritime, il y en a déjà 1 400 hectares, pourquoi dépenser 400 000 € sur des pins maritimes ? Je pense qu'il y a d'autres attentes pour les Soustonnais, notamment en termes de logement. Il s'agit d'une dépense inutile. »

Monsieur Alain CAUNEGRE indique que si son raisonnement est suivi, la Commune devrait vendre les 1 400 hectares de forêt vu qu'ils ne servent à rien. Monsieur Sébastien TEULE répond par la négative.

Monsieur Alain CAUNEGRE pose la question : « A quoi cela sert-il de posséder de la forêt pour la Commune ? »

Monsieur Sébastien TEULE répond : « c'est très bien d'en avoir, mais nous ne sommes pas là pour jouer à des jeux spéculatifs. Plutôt que de jouer de l'argent, je trouve qu'il serait plus utile de faire du logement pour les saisonniers par exemple. Il y a des priorités. »

Monsieur Alain CAUNEGRE : « Il ne faut pas confondre. La forêt est un investissement à long terme qu'on ne peut pas comparer avec les besoins de fonctionnement. Aujourd'hui l'ensemble des communes pêchent réellement par un manque de maîtrise de son foncier. La commune profite de cette occasion pour accentuer sa maîtrise foncière du territoire, les générations à venir nous en remercieront sûrement. »

Le Conseil Municipal décide :

- de voter la décision modificative n°1 au Budget Forêt 2024 telle que décrite ci-dessus.

Vote : 22 voix « pour », 1 voix « contre (Sébastien Teulé) et 1 abstention (Aurélie Soubeste).

Monsieur Michel LABOILLE MORESMAU annonce que la DFCI de Soustons sera pendant l'été dotée d'un véhicule pour effectuer des patrouilles dans le cadre de la prévention des incendies ; patrouilles assurées par des bénévoles.

Madame Corinne MANCICIDOR lance un appel aux élus qui souhaiteraient être bénévoles pour les fêtes de Soustons.

Monsieur le 1^{er} Adjoint,


Alain CAUNEGRE